



PRINTEMPS 2026

LES BREVES D'AYSSENES



À VENIR

Dimanche 19 avril

- ❖ Déjeuner aux Tripous organisé par le Comité des fêtes

Dimanche 26 avril

- ❖ Randonnée Botanique organisé par AVA

1^{er} Mai

- ❖ Ouverture de la Maison de la châtaigne



Samedi 23 mai, dimanche 24 mai et lundi 25 mai 2026

- ❖ Fête des fraises

25 mai 2026

- ❖ Randonnée Pentes et Côtes, départ d'Ayssènes, organisée par AVA

Vendredi 26 juin

- ❖ Fête des voisins organisée par AVA

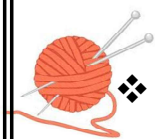


Tous les 1^{ers} Lundi du mois

- ❖ Randonnée : Départ d'Ayssènes à 13h30 - Contacter Annie (06 76 33 09 01)



Tous les Lundi du mois



- ❖ Activité « Au fil des Raspes » à 18h00, chez les tricoteuses
(Cathy : 06 80 48 74 45)



Dins lo vin, la flor ;

Dins la flor, l'odor ;

Dins lo lençòls, la color ;

Dins la drolleta, la candor ;

Dins la femna, la doçor.

Dans le vin, la saveur ;

Dans la fleur, le parfum ;

Dans le drap, la couleur ;

Dans la jeune fille, la candeur ;

Dans la femme, la douceur.

Comité des fêtes



→ Déjeuner aux tripous :

Le comité des fêtes est heureux d'annoncer la première édition de son Déjeuner aux Tripous (ou déjeuner sucré), qui se tiendra le **dimanche 19 avril** à la Salle des fêtes d'Ayssènes, avec un **service de 8h30 à 12h30**.

Venez re-découvrir et savourer les délices traditionnels de notre région : farçous, friton, tripous, pommes de terre, fromage et fouace. Le déjeuner sucré se composera lui de café ou thé ou chocolat chaud, viennoiserie, jus de fruits et fouace.

Ne manquez pas cette occasion de partager un moment convivial et gourmand dans une ambiance chaleureuse.



→ Fête de Pentecôte :

Par ailleurs, le comité des fêtes travaille déjà activement à l'édition 2026 de la traditionnelle **Fête des Fraises** qui aura lieu du **23 au 25 mai 2026**.

Quelques **nouveautés** sont d'ores et déjà prévues, notamment un repas **moules-frites le samedi soir**, qui

viendra enrichir le programme des festivités. Le programme complet sera dévoilé prochainement sur les réseaux sociaux du comité.

Le comité des fêtes vous attend nombreux pour faire vivre ensemble ces beaux moments de convivialité et de partage à Ayssènes !



<https://www.facebook.com/share/1DMf6QJRFp/>



<https://www.instagram.com/comitedesfetesayssenes?igsh=MTkxYjRrZDdneXY2NA==>



Soirée Vin Chaud à Vabrette



Les convives se sont réchauffés autour d'un vin chaud et ont partagé des gourmandises dans l'atelier d'Anne Sylvie et Manue.

C'était un soir de décembre.

Pour fêter la fin de l'année, 70 personnes se sont retrouvées à Vabrette.

Au son des cloches la joyeuse troupe s'est avancée pour une promenade sous un ciel étoilé.



Tout au long de la soirée, des animations ont eu lieu : histoire en patois, tours de magie et accordéon.



➤ Composition du bureau suite à l'AG du 16 janvier 2026 :

Président : Monique VAYSSETTES

Secrétaire : Vanina BOUÉ

Co-secrétaire : Annie GRÉGOIRE

Trésorier : Jonathan COLOMBIER

Sortie à Laguiole 15 février





AYSSENES ET LES ANCIENS

Le 14 mars, nous fêtons les...

100 ans de Joseph Belet !

En effet, Joseph né le 14 mars 1926 à Costecalde est l'antépénultième d'une fratrie de 11 frères et sœurs.

C'est à Costecalde qu'il grandit jusqu'à ses 12 ans avant de rejoindre le « Petit Séminaire » St. Pierre de Rodez.

Un souvenir à jamais gravé dans sa mémoire : alors qu'il est en vacances à Montagnol, avec son frère Hildebert, le curé l'envoie sonner les cloches à toute

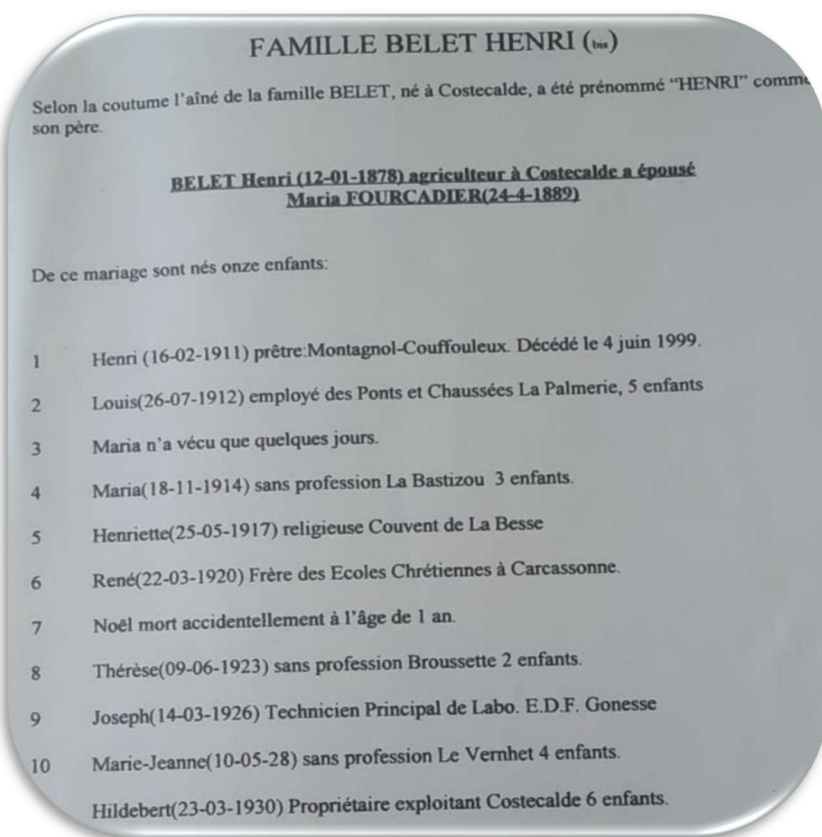
volée, un certain 3 septembre 1939... L'arrivée des paysans avec leurs chevaux sur la place du village pour les réquisitions a marqué l'esprit du jeune garçon. Pendant la guerre, Joseph a poursuivi sa scolarité à Rodez.

En 1944, Joseph quitte le « Petit Séminaire » de Rodez pour faire son service militaire en 1945, en Allemagne, dans le Palatinat.

Un mot revient souvent dans ses souvenirs de cette période : « **liberté** », à Montagnol comme au régiment...

Vient ensuite le retour « au pays » (Costecalde) et le travail sur le chantier du barrage de St. Amans de 1947 à 1952.

Toujours dans le « pays », à l'été 1952, c'est dans l'entreprise « Collet » que Joseph participe à l'électrification des campagnes. Avec un camarade, il est chargé de réaliser les tranchées vertes pour permettre l'implantation et le passage des lignes électriques. C'est encore un grand moment de « liberté » car le travail se fait sous sa propre responsabilité et en lien fort avec les fermiers locaux qui parfois profitent d'un coup de main de sa part et toujours font preuve de générosité en lui offrant le couvert... Bref une bonne année dont il aime se remémorer !



En 1953, c'est pour répondre à l'appel de son ami (qui le restera toute sa vie) : « Urbain Balmes » de Calmels que Joseph rejoint la « Dauphinoise » dans les Pyrénées près du cirque de Gavarnie. Là, affecté à la construction de la conduite forcée, il réalise la comptabilisation des heures de travail avant refacturation au commanditaire : EDF.

C'est une époque de polyvalence où la comptabilisation des heures le dispute à la tenue du magasin et au paquetage des buses pour la montée en téléphérique.

Vient 1955 et l'opportunité de rentrer chez EDF. Ni une, ni deux, Joseph s'expatrie à Paris : l'aventure d'un « pays » nouveau et d'une stabilité propice à fonder un foyer.

Là, il fait la connaissance de Marie-Thérèse, la femme de sa vie, qu'il épouse en 1959.



Après un premier enfant qui malheureusement ne survivra pas après la naissance, le jeune couple installé à Issy-Les-Moulineaux, donne la vie à Bernadette en 1960.



A la fermeture de la centrale d'Issy, la famille déménage dans le nord de Paris pour rejoindre la centrale de St. Denis.

C'est en 1963 que la famille s'agrandit avec l'arrivée de Solange.

Joseph poursuivra sa carrière à EDF jusqu'à acquérir une connaissance fine et approfondie de la chimie de l'eau qui lui permettra de faire fonctionner la production d'eau déminéralisée de la centrale de St. Denis jusqu'à sa fermeture au tout début des années 80.

Le 1^{er} mars 1982 sonne l'heure de la retraite pour Joseph. Comme pour bien d'autres, c'est le moment où « le pays » se rappelle à lui plus nettement. Ainsi en 1986, Joseph et Marie-Thérèse achètent l'ancien presbytère de Saint Rémy, Commencent alors de longs séjours estivaux, ponctués de travaux de réhabilitation de la demeure : dégagement et entretien des abords, remise en état de la charpente, de la toiture, développement du circuit d'eau... Aujourd'hui, c'est un patrimoine solide qu'il transmet à ses successeurs.



Un patrimoine solide... Aussi solide que lui-même qui, à 100 ans, vit toujours de manière autonome, discret et présent à la fois, tant pour ses déplacements locaux (en voiture !), qu'à la gestion de ses affaires et à l'entretien de son jardin.

La recette de longévité de Joseph ?

Une vie simple, régulière et dans la continuité de l'amour reçu de ses parents : une vie mise au service de l'amour du prochain.

Aujourd'hui, Joseph profite sereinement de la présence de ses filles, de ses gendres et de ses 4 petits-enfants qui l'entourent et le voient régulièrement.



Bernadette et Denis JAUTZY

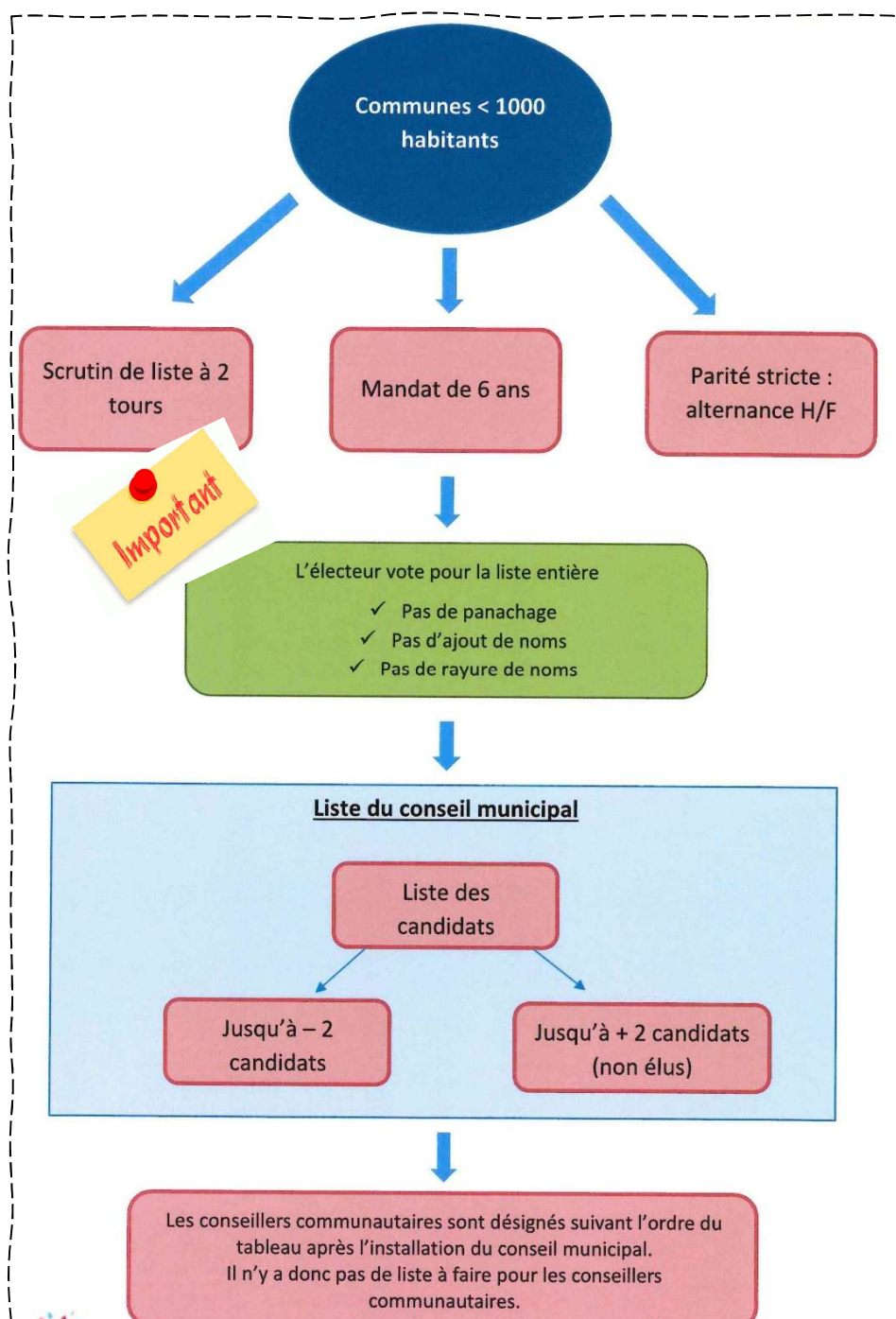
Solange et Claude STRUB

Election Municipale : Mode de scrutin

P7

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 met fin au scrutin majoritaire plurinominal pour les communes de **moins de 1000 habitants**.

Désormais, les candidats aux élections municipales devront constituer une liste comme pour les autres communes. **Le vote se fait sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation**. Cette loi apporte une autre évolution pour ces petites communes : la liste est réputée complète si elle compte jusqu'à deux candidats en moins que l'effectif légal.



Pour toutes les communes

- ✓ Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de **liste partitaire** proportionnel à deux tours.
- ✓ Les conseillers municipaux sont élus pour six ans
- ✓ Les listes sont **composées alternativement d'un candidat de chaque sexe**
- ✓ La liste comporte autant de candidats que de sièges à pourvoir, et aux plus deux candidats supplémentaires

**Si Panachage,
Si Ajout de Noms,
ou
Si Rayure
=
BULLETIN NUL**

Enquête statistique sur les ressources et conditions de vie des ménages

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie **entre le 2 février et le 18 avril 2026.**

Cette enquête est essentielle pour connaître les inégalités de ressources et comprendre les situations de pauvreté et d'exclusion sociale.

Dans notre commune, des ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



ENQUÊTE

Statistiques sur les ressources et conditions de vie

Une enquête de l'Insee réalisée de février à avril 2026

Insee Mesurer pour comprendre

insee.fr

L'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie vous interroge sur votre situation financière, mais aussi votre emploi, votre bien-être ou encore votre santé. Elle permet de mesurer les inégalités de ressources et de comprendre les situations de pauvreté et d'exclusion sociale.



En 2024, l'enquête a notamment permis de savoir que :

13 % des personnes sont en **situation de privation matérielle et sociale** en France

C'est-à-dire qu'elles déclarent au moins 5 privations de la vie quotidienne. Voici 3 exemples de privations mesurées dans l'enquête :

10 %

Des personnes indiquent ne pas pouvoir, pour des raisons financières, manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours

22 %

Des personnes déclarent ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances dans l'année

12 %

Des personnes déclarent ne pas pouvoir se chauffer correctement

L'usage du Feu en Aveyron



Quelles interdictions générales ?



Lorsque la vitesse du vent est supérieure à 25 km/h en moyenne



Dans les périmètres de protection de l'atmosphère ou en cas d'épisode de pollution de l'air



En période très dangereuse

Calendrier des réglementations pour le brûlage de végétaux

Du 1 ^{er} janvier au 28 février	Déclaration	
Du 1 ^{er} mars au 30 avril	Demande d'autorisation	
Du 1 ^{er} mai au 15 juin	Déclaration	
Du 16 juin au 30 septembre	Interdit	
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	Déclaration	

Quelles sanctions ?

- ▶ En cas de non respect de la réglementation, vous risquez **une contravention de 4^{ème} classe** (135 euros).
- ▶ En cas de responsabilité avérée dans un incendie, vous êtes passibles d'amende et de peine d'emprisonnement.

Où se renseigner ?

- ▶ **à la mairie de la commune où est prévu le brûlage**
- ▶ **à la Direction Départementale des Territoires**
ddt-sbef-foret@aveyron.gouv.fr
05 65 73 50 00

LES PRÉCAUTIONS

Pour tout brûlage de végétaux coupés ou sur pied)

- ▶ Faire une démarche de déclaration ou demande d'autorisation en mairie au moins 8 jours avant la date prévue
- ▶ Consulter les prévisions météorologiques
- ▶ Prévenez le CODIS (18 ou 112) le jour du brûlage, avant de commencer
- ▶ Pratiquer entre 9h et 16h
- ▶ Le responsable de l'opération doit surveiller constamment le feu et s'assurer de l'extinction complète

Pour les feux de cuisson et de loisirs

- ▶ Les flammes ne doivent pas pouvoir atteindre le feuillage des arbres
- ▶ Une zone de 2 m autour du foyer doit être maintenue à l'état de végétation rase
- ▶ Ne jamais laisser le feu sans surveillance et s'assurer de l'extinction complète
- ▶ Les premiers moyens d'extinction en eau doivent être présents



Centre d'incendie et de secours de Villefranche de Panat

P11

Le Centre d'Incendie et de Secours de Villefranche de Panat a effectué 198 interventions en 2025 :

- 155 pour secours d'urgence à la personne
- 26 pour incendies,
- 8 pour accidents de la voie publique, 9 pour sorties diverses,

Une activité en hausse de 5,5% par rapport à l'année précédente avec 78,28% de Secours d'Urgences Aux Personnes, 13,13% d'incendies, 4% d'AVP et 4,6% d'interventions diverses.

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE EN AVEYRON
REJOIGNEZ-NOUS !



Plus d'informations sur : www.sdis12.fr

Notre effectif est de 20 sapeurs-pompiers dont 2 en double affectation, 3 médecins dont 2 en double affectation et 1 infirmière.

Le Centre d'Incendie et de Secours de Villefranche de Panat intervient sur huit communes pour une population de 3 500 habitants environ : Alrance, Auriac-Lagast, Ayssènes, Broquiès, Durenque, Le Truel, Lestrade et Thouels et Villefranche de Panat.

Nous tenons à remercier celles-ci pour leur soutien.

Notre caserne fonctionne en étroite collaboration avec les centres voisins (Salles-Curan, Cassagnes-Begonhes, Réquista et Saint-Rome-de-Tarn) et notre équipe est amenée à intervenir sur un secteur plus large pour compléter les effectifs le cas échéant. De la même façon que des sapeurs-pompiers des casernes voisines sont parfois mobilisés pour intervenir sur notre secteur. Un fonctionnement solidaire pour garantir un service de secours de proximité pour tous.

L'expérience de ces dernières années a démontré la vigilance nécessaire quant aux risques sanitaires et aux aléas du climat. Soyez assurés que l'ensemble de notre corps de sapeurs-pompiers reste mobilisé pour le bien de tous.

Une nouvelle session de formation jeunes sapeurs a débuté au mois d'octobre. La section CANAUVI **2025-2028 compte 13 élèves dont 6 rattachés à la caserne de Villefranche de Panat**. Encadrés par des pompiers volontaires agréés, les jeunes-sapeurs se retrouvent tous les samedis matin en alternance sur les casernes de Cassagnes, Naucelle et Villefranche de Panat, pour une formation pratique, théorique et physique. Un bel engagement de la part des jeunes de nos communes ! De nouvelles sessions de formations PSC1 seront aussi organisées en 2026, n'hésitez pas à vous rapprocher du centre de secours pour plus d'informations.

Vous avez entre 17 et 55 ans, vous souhaitez participer au maintien des secours de proximité sur nos communes et vous engager au service des autres, rejoignez-nous !

Contacts : Lieutenant Patrick Galzin :
06 72 62 39 81
Adjudant Frédéric Lacan :
06 07 36 12 06



ETAT CIVIL

DÉCÈS

- ❖ GALZIN Yvette, née le 14 juin 1928 à Frayssinet, décédé le 19 décembre 2025 à Lyon 3^e arrondissement (Rhône)
- ❖ FOURCADIER (FABRE) Lucette de Cruols, née le 15 février 1931 à la Caze, décédée le 4 février 2026 à Saint Affrique (12)
- ❖ THOMAS Jean-Yves du Mazet, né le 19 juillet 1948 à Paris, décédé le 7 février 2026 à Saint Affrique (12)

NAISSANCE

- ❖ Baptiste, né le 17 février 2026, fils de Nolwenn et Clément SANZ, petit-fils de Guilhem et Christine SAYSSET, et arrière-petit-fils de Paulin SAYSSET d'Ardennes
- ❖ Célia, née le 19 février 2026, fille de Céline Sayssset et Adelin Bru, petite-fille de Jean-Noël et Fabienne SAYSSET et arrière-petite-fille de Paulin SAYSSET d'Ardennes

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

- ❖ Horaires : **lundi 9-13h, mercredi 9-13h, jeudi 9-13h et 13h30-17h30**
- ❖ Tél. : 05 65 46 50 91
- ❖ Mail : commune.ayssenes@orange.fr

DÉCHETTERIE

- ❖ Saint-Rome-de-Tarn : mercredi de 14h à 18h et samedi de 9h à 12h
- ❖ Broquiès : mercredi de 8h30 à 12h et samedi de 9h à 12h
- ❖ Salles-Curan (haut de la commune) : mardi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12h

TRI SÉLECTIF

- ❖ Sacs jaunes disponibles en mairie.

FRANCE SERVICES : Jours de permanence : Prendre RDV au 07 86 15 38 63

- *Saint Rome de Tarn : mardi de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h, le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 13h30 à 16h30 et vendredi de 8h30 à 11h30*
- *Le Truel : 3^{ème} lundi du mois de 9h00 à 12h00*
- *Broquiès : mardi et jeudi de 9h30 à 12h30*
- *Saint Victor et Melvieu : 3^{ème} lundi du mois de 13h30 à 16h30*

GENDARMERIE de Broquiès : Ouverte au public le mercredi de 8h à 12h

Si vous souhaitez recevoir les brèves d'Ayssènes en version numérique, faites-le nous savoir à breves.ayssenes@gmail.com

// Conception Mairie d'Ayssènes //
Pour toutes remarques : breves.ayssenes@gmail.com
Ne pas jeter sur la voie publique